

FONDATION CANADIENNE POUR L'INNOVATION

Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada

Appel à propositions

Mars 2026

INNOVATION
Fondation canadienne
pour l'innovation

Canada Foundation
for Innovation

Fonds
d'infrastructure
de recherche
**Impact+
Canada**

**Canada
Impact+**
Research
Infrastructure
Fund



Table des matières

Ce qu'il faut savoir à propos de ce programme de financement..... 2

Domaines prioritaires stratégiques.....	2
Raison d'être du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada	3
Objectifs de ce programme de financement.....	3
Comment soumettre une proposition.....	4
Dates importantes.....	4
Budget du programme.....	4
Établissements admissibles.....	5
Allocations au titre du FIRIC	6
Projets admissibles.....	6
Coûts admissibles des projets d'infrastructure	6
Coûts d'exploitation et de maintenance admissibles	6
Projets menés dans des installations de recherche nationales ou internationales.....	7
Évaluation	7
Date limite de mise en œuvre des projets	8
Financement de partenaires admissibles (s'il y a lieu)	8
Considérations en matière de sécurité de la recherche	9
Infrastructure de calcul informatique de pointe.....	9
Processus d'évaluation.....	9
Décisions de financement.....	9
Annonces publiques	10
Utilisation de l'intelligence artificielle générative	10
Contact	10

À propos de la Fondation canadienne pour l'innovation

Avec son mandat audacieux et sa vision stratégique, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) donne aux chercheurs et chercheuses les moyens d'être des leaders mondiaux dans leur domaine et de répondre aux grands enjeux de société.

La FCI contribue au financement d'outils, d'équipements et de laboratoires à la fine pointe de la technologie. Cette infrastructure est nécessaire à la recherche fondamentale et permet de relever des missions de recherche qui transcendent les disciplines et unissent tous les secteurs.

Les infrastructures de recherche financées par la FCI favorisent la mobilisation des connaissances, stimulent l'innovation et la commercialisation et offrent un milieu exceptionnel pour assurer la formation de la nouvelle génération.

Avec tout le respect dû au peuple algonquin anichinabé, nous, à la Fondation canadienne pour l'innovation, reconnaissons que notre siège social est situé sur son territoire traditionnel non cédé.

Veillez noter qu'en date du 31 mars 2026, la FCI n'avait pas encore finalisé son accord de contribution avec le gouvernement du Canada en ce qui concerne l'enveloppe de 400 millions de dollars qui lui a été allouée dans le budget fédéral de 2025. Par conséquent, le présent document pourrait faire l'objet de modifications, en fonction des modalités qui seront précisées dans l'accord de contribution signé.

Ce qu'il faut savoir à propos de ce programme de financement

En décembre 2025, [le gouvernement du Canada a lancé l'Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada](#), un ensemble de programmes visant à attirer au pays des chercheurs et chercheuses de renom de l'étranger.

Cette initiative, conçue pour attirer des talents de premier ordre en recherche avec une rapidité et une souplesse exceptionnelles, constitue l'un des plus grands programmes de recrutement en son genre au monde et permettra de maintenir le Canada à l'avant-garde de l'innovation scientifique.

Dans le cadre de cette initiative, le gouvernement du Canada investira jusqu'à 1,7 milliard de dollars sur 12 ans afin d'attirer et de soutenir plus de 1 000 chercheuses et chercheurs étrangers et expatriés de premier plan, dont des francophones. Le recrutement ciblera les personnes faisant progresser la recherche de pointe dans des domaines essentiels ayant des retombées directes sur l'économie et la société de même que sur la santé de la population canadienne.

L'initiative comporte quatre volets :

- Le programme des [Chaires de recherche Impact+ Canada](#) disposera de 1 milliard de dollars sur douze ans pour aider les établissements à attirer des chercheurs et chercheuses de renommée mondiale. Les titulaires de chaire et leurs équipes feront avancer des projets de recherche transformationnels pouvant être appliqués ou commercialisés en forgeant des liens avec des acteurs de l'industrie, du gouvernement et de la société. Ces chercheurs et chercheuses contribueront également à former la prochaine génération de personnel hautement qualifié. Il est important de préciser que le programme financera à la fois les salaires des chercheurs et chercheuses recrutés et l'infrastructure de soutien, fournissant un appui complet à leurs travaux;
- Une enveloppe de 120 millions de dollars sur douze ans est prévue, par l'entremise du programme [Leaders émergents Impact+ Canada](#), pour permettre aux établissements d'attirer des chercheuses et chercheurs étrangers en début de carrière. Ce programme fera entrer dans l'écosystème de recherche canadien encore plus de talents de l'étranger, qui apporteront des idées nouvelles, des perspectives diverses et un potentiel important;
- Une enveloppe de 400 millions de dollars sur six ans servira à créer le [Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada](#) et à mettre en place un volet complémentaire de soutien à l'infrastructure de recherche, garantissant ainsi que les titulaires de chaire et les chercheurs et chercheuses en début de carrière recrutés disposent des installations de calibre mondial nécessaires pour atteindre leurs objectifs de recherche;
- Les [Bourses de formation en recherche Impact+ Canada](#) s'accompagneront d'un investissement de 133,6 millions de dollars sur trois ans pour permettre aux meilleurs doctorantes et doctorants, ainsi qu'aux chercheuses et chercheurs postdoctoraux étrangers de s'installer au Canada.

Domaines prioritaires stratégiques

Les chaires de recherche Impact+ sont attribuées dans des domaines prioritaires stratégiques établis par le gouvernement du Canada afin de relever les défis mondiaux et nationaux urgents, de renforcer la contribution du Canada à la recherche et à l'innovation internationales, et de générer des avantages sociaux et économiques durables.

Les chaires devraient établir des collaborations et partenariats importants avec des entités canadiennes et internationales (secteurs privé et public, systèmes de santé et organismes sans but lucratif), ainsi qu'avec les peuples et les communautés autochtones, le cas échéant.

On attend essentiellement des chaires et de leurs équipes de recherche qu'elles transposent et mobilisent activement les résultats de la recherche dans la pratique, les politiques et les voies de commercialisation qui se traduisent par des avantages sociaux et économiques mesurables pour le Canada et le monde entier.

Une chaire de recherche fera progresser un ou plusieurs des domaines prioritaires stratégiques suivants :

- Technologies numériques avancées (y compris l'intelligence artificielle, la technologie quantique et la cybersécurité);
- Santé, y compris biotechnologie;
- Technologies propres et chaînes de valeur des ressources;
- Environnement, résilience climatique et Arctique;
- Sécurité alimentaire et hydrique;
- Résilience démocratique et communautaire;
- Fabrication et matériaux de pointe;
- Technologies de défense et à double usage.

Raison d'être du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada

Le Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada (FIRIC) a été conçu pour soutenir le programme des Chaires de recherche Impact+ Canada et, le cas échéant, le programme des Leaders émergents Impact+ Canada (administrés par le Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE)). De fait, il permettra de fournir les outils, les installations et l'infrastructure nécessaires en vue de mener des travaux de recherche de calibre mondial et de transformer les découvertes révolutionnaires en produits innovants ou en politiques et solutions novatrices au profit de la population canadienne. Le SPIIE recrutera deux cohortes dans le cadre de son programme de chaires. En fonction de la sélection du SPIIE, et dans le cadre du FIRIC, la FCI organisera deux occasions de financement afin de doter les titulaires de ces chaires de l'infrastructure nécessaire à la réalisation de leurs travaux.

Objectifs de ce programme de financement

Les objectifs du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada sont les suivants :

- Veiller à ce que les titulaires de chaire ayant été recrutés par le biais du programme des Chaires de recherche Impact+ Canada et, le cas échéant, les chercheurs et chercheuses du programme Leaders émergents Impact+ Canada aient accès à l'équipement et aux installations de recherche de calibre mondial nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs en matière de recherche et d'innovation;
- Accroître la capacité de recherche du Canada dans les domaines stratégiques prioritaires afin de relever les défis mondiaux et nationaux urgents;
- Favoriser la transformation de découvertes révolutionnaires en innovations (produits, idées, politiques, solutions) qui profiteront au Canada et au reste du monde;
- Favoriser, par des mesures incitatives, la création de partenariats transsectoriels, notamment entre les secteurs privé et public, les systèmes de santé et les organismes sans but lucratif afin d'accélérer la mise en application des résultats de la recherche et de renforcer leur adoption et les retombées à long terme.

Comment soumettre une proposition

Les établissements devront soumettre leur proposition au titre du FIRIC dans le Système de gestion des contributions financières de la FCI (SGCF). D'ici la fin juin 2026, la FCI publiera un document complémentaire à cet appel à propositions qui s'intitulera *Comment présenter une proposition dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada* et comportera des instructions plus détaillées.

Dates importantes

Tableau 1 : Échéancier du FIRIC

Activité	Première cohorte	Deuxième cohorte
Publication de l'appel à propositions par la FCI	Mars 2026	
Transmission des résultats relatifs au programme des chaires de recherche aux établissements par le SPIIE	Juin 2026	Septembre 2026
Acceptation de la chaire par les chercheurs et chercheuses et les établissements dans le portail Convergence	Un mois après la publication des résultats	
Soumission des propositions à la FCI par les établissements	Octobre 2026	Février 2027
Décisions rendues par le conseil d'administration de la FCI	Mars 2027	Juin 2027
Date limite pour engager toutes les dépenses relatives à l'infrastructure	30 septembre 2032	
Date limite pour engager tous les coûts d'exploitation et de maintenance	31 mars 2035	

Les établissements doivent soumettre leur proposition au titre du FIRIC dans les trois mois suivant l'acceptation d'une chaire, y compris dans le cas des chaires attribuées à partir de la liste d'attente établie par le SPIIE. La FCI mettra tout en œuvre pour que ces propositions soient évaluées de sorte qu'une décision puisse être rendue à l'occasion de sa prochaine séance du conseil d'administration.

Budget du programme

La FCI investira jusqu'à 400 millions de dollars en vue de financer l'infrastructure de recherche ainsi que les coûts d'exploitation et de maintenance, et elle pourra couvrir jusqu'à 100 % des coûts admissibles de chaque projet, chacun pouvant faire l'objet d'une demande de financement de 6 millions de dollars maximum. Tous les paiements de la FCI dans le cadre du FIRIC devront avoir été versés au plus tard le 31 mars 2033.

Établissements admissibles

Les établissements canadiens admissibles au financement de la FCI et ayant accepté au moins une chaire dans le cadre du programme des Chaires de recherche Impact+ Canada, sont admissibles. Il est toutefois nécessaire que la déclaration d'adhésion de ces établissements avec la FCI soit à jour avant de soumettre une proposition.

Pour chaque chaire ayant été acceptée au titre du programme des Chaires de recherche Impact+ Canada, un établissement peut soumettre une proposition au FIRIC. Le ou la titulaire du projet de la proposition soumise à la FCI doit s'être vu attribuer une chaire de recherche Impact+ Canada et avoir accepté cette nomination au sein d'un établissement canadien admissible.

Si un établissement se voit attribuer du financement au titre du programme Leaders émergents Impact+ Canada, en plus d'une chaire de recherche Impact + Canada, et qu'il a confirmé auprès du SPIIE l'identité de la ou du leader émergent qu'il recrute, cette personne peut également être incluse dans la demande de financement au titre du FIRIC, associée à la chaire correspondante. Des renseignements additionnels concernant la ou le leader émergent devront être ajoutés à la proposition. Un document complémentaire intitulé *Comment présenter une proposition dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada* en précisera la nature.



Principes d'équité, de diversité et d'inclusion

Dans l'ensemble de ses activités, la FCI reconnaît qu'un large éventail de perspectives, de compétences et d'expériences contribue à rehausser le niveau d'excellence en recherche. C'est pourquoi elle s'engage à respecter les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

Équité : La FCI aspire à ce que l'ensemble du personnel de recherche, de même que tous les établissements admissibles, puissent avoir accès à et bénéficier de ses programmes de financement et de l'infrastructure de recherche qu'elle finance au moyen de procédures bien établies, justes et impartiales.

Diversité : La FCI accorde de l'importance aux caractéristiques qui permettent aux chercheurs, chercheuses et aux établissements de réussir, quel que soit leur parcours ou leur provenance. Cela comprend notamment :

- Les attributs personnels : le genre, la langue, la culture et l'étape à laquelle une personne

est rendue dans sa carrière;

- Des particularités propres à un établissement : sa taille, son emplacement et la catégorie à laquelle il appartient; ainsi que
- Les propriétés qui se rapportent à chaque discipline et à l'ensemble du spectre de la recherche, fondamentale ou appliquée.

Inclusion : La FCI encourage une culture de collaboration et de partenariat, ce qui comprend de faire participer et de s'engager auprès de divers groupes de personnes, établissements et dans de nombreux domaines de recherche afin de maximiser le potentiel de l'écosystème de la recherche du Canada.

La FCI croit que favoriser une culture équitable, diversifiée et inclusive est la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème de la recherche, y compris des bailleurs de fonds, des établissements, des chercheurs, des experts et des évaluateurs.

Allocations au titre du FIRIC

Pour chaque cohorte du programme des Chaires de recherche Impact+ Canada, un établissement recevra une allocation de 4 millions de dollars pour chaque titulaire d'une chaire ayant accepté de s'associer à lui.

L'établissement pourra utiliser cette allocation comme bon lui semble, à condition de répondre aux besoins d'infrastructure de ses titulaires de chaire et/ou aux coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure qui soutient directement les titulaires de chaires. Par ailleurs il incombe aux établissements de gérer les allocations de l'ensemble des propositions soumises au titre du FIRIC, et ce, pour chacune des cohortes. Après la date limite fixée par le SPIIE à laquelle un chercheur ou une chercheuse doit accepter sa chaire, la FCI recevra la liste des titulaires et confirmera le montant de l'allocation attribuée à chaque établissement pour cette cohorte. Il ne sera pas possible de reporter les allocations non dépensées d'une cohorte à l'autre.

Dans l'éventualité où la personne titulaire d'une chaire accepte la contribution financière de la FCI puis se retire du projet, l'établissement pourrait avoir à rembourser les montants non dépensés à la FCI.

Projets admissibles

Les projets d'infrastructure doivent répondre aux besoins des titulaires de chaire (et des leaders émergents, le cas échéant) et s'appuyer sur les capacités existantes de l'établissement.

Les établissements admissibles peuvent soumettre des propositions visant à obtenir jusqu'à 6 millions de dollars de la FCI, et ce, afin de couvrir tant les dépenses relatives à l'infrastructure que les coûts d'exploitation et de maintenance, pourvu que le montant total demandé ne dépasse pas l'enveloppe allouée à l'établissement pour un cycle de financement, tel qu'indiqué ci-dessus. Pour être considéré comme admissible, un projet doit proposer d'acquérir ou de développer une infrastructure de recherche, en plus de couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance nécessaires à la réalisation du programme de recherche de la ou du titulaire d'une chaire.

Coûts admissibles des projets d'infrastructure

Les coûts admissibles des projets d'infrastructure sont décrits dans la [section 4.6 du Guide des politiques et des programmes de la FCI](#).

Pour être admissibles au financement, les dépenses liées à l'infrastructure de recherche et les contributions en nature doivent avoir été engagées le 1^{er} avril 2026 ou à une date ultérieure. La FCI considère que les dépenses sont engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

Coûts d'exploitation et de maintenance admissibles

Les projets financés par l'entremise du présent programme ne se verront pas allouer d'enveloppe au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures. En revanche, la FCI contribuera aux coûts d'exploitation et de maintenance de l'infrastructure qui soutient directement les titulaires d'une chaire et les leaders émergents, dans le cadre même du budget du projet. En effet, dans le cadre de son budget, chaque établissement peut demander des fonds afin de couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance pour son projet. Il n'existe aucun ratio prédéfini entre les dépenses relatives à l'infrastructure et les coûts d'exploitation et de maintenance. De plus, ces derniers peuvent être liés à l'infrastructure de recherche associée au projet du FIRIC, à un autre projet financé par la FCI, voire à une infrastructure de recherche qui ne reçoit pas de financement de la FCI, pourvu que l'infrastructure soutienne directement les travaux de la ou du titulaire de chaire (et/ou ceux de la ou du leader émergent, le cas échéant). Des précisions sur la manière d'inclure ces coûts au budget du projet seront présentées dans le document intitulé *Comment présenter une proposition dans le cadre du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada*.

Les coûts généralement admissibles au titre du Fonds d'exploitation des infrastructures (décrits à la [section 4.7.1 du Guide des politiques et des programmes de la FCI](#)) pourront être couverts à titre de coûts d'exploitation et de maintenance dans le cadre du FIRIC.

Projets menés dans des installations de recherche nationales ou internationales

Dans l'éventualité où l'infrastructure de recherche proposée devait être hébergée dans une installation de recherche nationale ou internationale, avant de soumettre la proposition l'établissement concerné devra :

- Contacter l'installation hôte;
- Se conformer à ses processus de planification et d'approbation de projet;
- Obtenir son approbation avant de soumettre une proposition.

La FCI pourrait demander à l'installation visée une confirmation de son engagement à héberger l'infrastructure.

Évaluation

Dans le cadre de ce programme de financement, le processus d'évaluation reposera sur le bien-fondé du budget relatif à la demande d'infrastructure et aux coûts d'exploitation et de maintenance. L'objectif du FIRIC consiste à répondre aux besoins en matière d'infrastructure de l'ensemble des titulaires de chaire. Par conséquent, les propositions ne seront pas en concurrence les unes avec les autres. Étant donné que le programme de recherche et les qualifications des titulaires de chaire auront déjà été évalués dans le cadre de la demande soumise au SPIIE, la FCI n'évaluera pas ces critères une seconde fois. Elle demande toutefois aux établissements d'intégrer ces renseignements à leur proposition afin de mettre le projet en contexte.

La proposition doit démontrer que le financement demandé (afin de couvrir les dépenses relatives à l'infrastructure et/ou les coûts d'exploitation et de maintenance) vient renforcer les capacités existantes de l'établissement et favoriser un milieu qui soutient pleinement le programme de recherche de la ou du titulaire de chaire (et celui de la ou du leader émergent, le cas échéant) au Canada.

Dans une proposition, un établissement doit :

- Décrire de quelle manière l'infrastructure de recherche soutient le programme de recherche de la ou du titulaire de chaire et le domaine prioritaire stratégique; énumérer chaque article ou groupe fonctionnel d'articles; et présenter une ventilation des coûts pour chaque groupe d'articles;
- Expliquer de quelle manière l'infrastructure demandée vient renforcer les capacités existantes de l'établissement dans ce domaine;
- Le cas échéant, expliquer comment l'infrastructure soutient le programme de recherche de la ou du leader émergent;
- Décrire les coûts liés à l'exploitation et à la maintenance et expliquer comment ces dépenses serviront à soutenir l'infrastructure de recherche demandée ou existante afin d'appuyer la ou le titulaire de chaire ainsi que la ou le leader émergent s'il y a lieu, y compris le rôle de tout membre du personnel qui fait l'objet d'une demande de financement; énumérer chaque article ou groupe fonctionnel d'articles; et présenter une ventilation des coûts pour chaque groupe d'articles;
- Dans le cas de travaux de construction ou de rénovation, décrire les locaux en précisant l'emplacement, la superficie et la nature; indiquer le numéro de l'article, la quantité, le coût et l'emplacement qui figurent dans le tableau « Coût des articles individuels » du SGCF. À noter que, dans le cas de tels travaux, une ventilation détaillée des coûts, un calendrier et des plans d'étage doivent être soumis dans un document distinct, dans le module « Renseignements financiers » du SGCF.

Nombre maximal de pages

Le nombre maximal de pages du document en format PDF dépend de la langue officielle dans laquelle la proposition sera rédigée. Puisqu'il est prouvé que les documents rédigés en français requièrent environ 20 pour cent d'espace en plus que des documents de nature comparable rédigés en anglais, la FCI accorde un nombre de pages plus élevé aux propositions entièrement rédigées en français. Cette mesure a pour but de traiter équitablement les propositions, qu'elles soient rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles.

Tableau 2 : Nombre maximal de pages

Propositions rédigées en français	Propositions rédigées en anglais
6 pages	5 pages

Date limite de mise en œuvre des projets

La date limite relative à la mise en œuvre des projets financés au titre du Fonds d'infrastructure de recherche Impact+ Canada diffère de celle définie dans le *Guide des politiques et des programmes* de la FCI. Les établissements doivent respecter la date limite indiquée dans le présent appel à propositions.

Peu importe le montant de la contribution financière octroyée à un projet par l'entremise de la FCI, tous les paiements versés par la FCI aux projets financés dans le cadre du FIRIC doivent avoir été effectués au plus tard le 31 mars 2033. La FCI peut envisager d'effectuer des paiements anticipés liés aux activités d'exploitation et de maintenance, en fonction du degré de risque associé à chaque projet.

La FCI s'attend à ce que les établissements soumettent sans tarder les documents relatifs à la finalisation d'une contribution financière et mènent à bien les projets financés dans de courts délais. Étant donné que le FIRIC peut financer jusqu'à 100 % des coûts admissibles d'un projet, ces projets doivent être finalisés et mis en service plus rapidement que dans le cadre des autres programmes de financement de la FCI, et ce, afin d'apporter du soutien en temps opportun aux titulaires de chaire (et aux leaders émergents, le cas échéant).

Il y a deux dates clés à retenir pour tous les projets soumis au titre du FIRIC :

- Le 30 septembre 2032 : toutes les dépenses relatives à l'infrastructure doivent avoir été engagées et déclarées à la FCI;
- Le 31 mars 2035 : toutes les dépenses liées à l'exploitation et à la maintenance doivent avoir été engagées et déclarées à la FCI.

La FCI se réserve le droit de retirer son soutien aux projets qui ne respectent pas l'une ou l'autre de ces dates clés.

Financement de partenaires admissibles (s'il y a lieu)

La FCI pourra couvrir jusqu'à 100 % des coûts admissibles de chaque projet, chacun pouvant faire l'objet d'une demande de financement de 6 millions de dollars maximum. Cela étant dit, les établissements peuvent aussi solliciter des fonds de contrepartie auprès d'autres partenaires, dans la mesure du possible, pourvu que la mise en œuvre du projet ne s'en trouve pas retardée.

Considérations en matière de sécurité de la recherche

Les établissements qui demandent du financement à la FCI ont des obligations à remplir en matière de sécurité de la recherche au moment de soumettre une proposition. Les exigences sont celles relatives aux [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#) et à la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#). De l'information pour savoir ce qu'un établissement doit faire pour satisfaire à toutes les exigences au moment de soumettre une proposition au FIRIC se trouve sur le [site Web de la FCI](#).

Infrastructure de calcul informatique de pointe

Les établissements peuvent soumettre une proposition pour acquérir une infrastructure de calcul informatique de pointe (CIP) et d'autres ressources connexes, afin de mener un programme de recherche ou de développement technologique. En revanche, ils ne peuvent soumettre de proposition qui porterait principalement sur une infrastructure de CIP de grande envergure, collective ou partagée. Ces besoins en infrastructure sont couverts par l'[Alliance de recherche numérique du Canada](#) (l'Alliance). L'infographie « Les voies d'accès au financement » qui se trouve sur le [site Web de l'Alliance](#) en dit davantage.

L'infrastructure de calcul informatique de pointe comprend normalement les ressources ou les systèmes suivants :

- Systèmes à forte capacité dédiés aux calculs séquentiels;
- Systèmes dédiés aux applications parallèles requérant une communication à très haut débit;
- Systèmes à mémoire partagée;
- Systèmes dédiés aux applications requérant une grande quantité de mémoire;
- Stockage à haute performance;
- Archivage;
- Informatique en nuage;
- Systèmes comportant des cartes accélératrices, y compris des cartes graphiques;
- Systèmes de visualisation à haute performance;
- Systèmes dédiés au calcul orienté et interactif.

Les investissements dans l'infrastructure de CIP se trouvent optimisés lorsque ces ressources sont partagées. Étant donné que la FCI prévoit que si cette infrastructure coûte plus de 100 000 dollars, elle sera intégrée à une plateforme nationale, les établissements doivent consulter l'Alliance (CFI-FCI@alliance.ca) avant de soumettre une demande de financement pour de l'infrastructure de CIP. La FCI pourrait par ailleurs partager avec l'Alliance les propositions qu'elle aura reçu en lien avec de l'infrastructure de CIP.

Processus d'évaluation

Chaque proposition sera évaluée en fonction de ses mérites par un comité multidisciplinaire doté de l'expertise appropriée. Puis, chaque comité formulera des recommandations de financement au conseil d'administration de la FCI pour chacune des propositions.

Décisions de financement

Le conseil d'administration de la FCI prendra une décision de financement relative à chaque proposition, après quoi la FCI avisera les établissements de ces décisions et rendra le matériel d'évaluation disponible dans le Système de gestion des contributions de la FCI (SGCF).

Annonces publiques

Le gouvernement du Canada organise des annonces publiques de tout nouveau financement. Ces événements constituent des occasions intéressantes pour les établissements, leurs chercheurs et chercheuses et leurs partenaires, ainsi que les représentantes et représentants gouvernementaux, des médias et de la FCI, de mettre en valeur les activités de recherche et de développement technologique rendues possibles grâce à l'infrastructure financée par la FCI dans leur collectivité. À la suite de cette annonce, il est souhaitable que les établissements fassent appel aux médias locaux et nationaux pour promouvoir les retombées de telles activités de recherche et de développement technologique pour la population canadienne.

Utilisation de l'intelligence artificielle générative

Le recours à l'intelligence artificielle (IA) générative dans la préparation d'une proposition est une question à la fois émergente et complexe. Il est recommandé de consulter et suivre les [Lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'élaboration et l'évaluation des propositions de recherche](#). Les établissements gardent l'entière responsabilité du contenu de leur proposition.

Contact

Le FIRIC vise à soutenir les besoins en matière d'infrastructure de recherche ainsi que d'exploitation et de maintenance des programmes des Chaires de recherche Impact+ Canada et des Leaders émergents Impact+ Canada partout au pays. Dans cet appel à propositions, la FCI a cherché à faire preuve d'une grande souplesse. Si un établissement estime que le programme ne répond pas aux besoins réels d'un ou d'une titulaire d'une chaire, il peut contacter la FCI afin d'engager une discussion et de chercher ensemble d'éventuelles solutions. Veuillez nous contacter à impactplus@innovation.ca